Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 038-213803489-20250526-2025_058-DE

Ruy-Montceau

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025_058

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 20 mai 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Eric SCHULZ (pouvoir Enguerrand BONNAS), Véronique REBOUL (pouvoir Karen ANDREIS), Didier de BELVAL (pouvoir Jean-Luc VERJAT)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Christine GAGET*

Le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la CAPI sont déterminés par la Loi. Il est possible d'y déroger par un accord local entre les communes à condition qu'elles en délibérent dans des conditions de majorité qualifiée, ce qui permettrait de passer de 58 conseillers à 72 au maximum.

Une proposition d'accord local avec 71 conseillers communautaires (70 actuellement) a été validée unanimement par le bureau de la CAPI avec la répartition suivante :

Nom de la commune	Population municipale (1er janvier 2025)	Proposition d'accord pour le prochain mandat	Nom de la commune	Population municipale (1er janvier 2025)	Proposition d'accord pour le prochain mandat
Crachier	590	1	Saint-Alban-de-Roche	2 148	2
Chèzeneuve	650	1	Vaulx-Milieu	2 495	2
Châteauvilain	744	1	Satolas-et-Bonce	2 540	2

Publié le : 23/06/2025 14:18 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33219

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 038-213803489-20250526-2025_058-DE

Nom de la commune	Population municipale (1er janvier 2025)	Proposition d'accord pour le prochain mandat	Nom de la commune	Population municipale (1er janvier 2025)	Proposition d'accord pour le prochain mandat
Succieu	774	1	Nivolas-Vermelle	2 716	2
Les Éparres	976	1	Saint-Savin	4 297	3
Meyrié	1 088	1	Ruy-Montceau	4 771	3
Sérézin-de-la-Tour	1 134	1	Saint-Quentin-Fallavier	6 182	4
Eclose-Badinières	1 510	1	La Verpillière	7 643	4
Domarin	1 670	1	L' Isle-d'Abeau	17 096	10
Four	1 672	1	Villefontaine	19 018	11
Maubec	1 920	1	Bourgoin-Jallieu	29 816	17
			Total :	**111 450**	**71**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE le nombre de 71 conseillers communautaires à la CAPI pour le prochain mandat APPROUVE la répartition de ces conseillers entre les communes conformément au tableau ci-dessus**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 26 mai 2025
Délibération n° 2025_058

Publié le : 23/06/2025 14:18 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33219